

Réf: Dossier 426923

Avis de constitution

SOCIETE « IVORY COAST'S AFRIKAO »

Siège ABIDJAN ABOBO N'DOTRE DERRIERE LA  
NOUVELLE FERRAILLE, Lot 291, Ilot 32

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 09/05/2025 , et enregistrés au CEPICI le 22/05/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « IVORY COAST'S AFRIKAO »

Objet : PRODUCTION, TRANSFORMATION,  
COMMERCILISATION, EXPORTATION DE CACAO ET CAFE ,  
IMPORT-EXPORT,

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social ABIDJAN ABOBO N'DOTRE DERRIERE LA  
NOUVELLE FERRAILLE, Lot 291, Ilot 32

Dirigeant(s) M SANGARE MAMADOU KEBE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B12-03842 du 13/08/2025 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°49368/GTCA/RC/2025 du 13/08/2025

